



PRÉFET DE L'ISÈRE

Préfecture de l'Isère
Direction de la Citoyenneté, de l'Immigration et de l'Intégration
Bureau de la Vie Démocratique
Affaire suivie par : Section Elections
Tél : 04 76 60 34 10 / 34 69 / 34 67 / 32 93
Courriel : pref-elections-politiques@isere.gouv.fr

Grenoble, le 20 NOV. 2017

N° : 38 - 2017 - 11 - 20 - 003

Arrêté fixant la liste des candidats au 1^{er} tour de l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de LA MORTE du 3 décembre 2017

**LE PRÉFET DE L'ISÈRE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code électoral ;

VU la circulaire ministérielle n° INTA1625463J du 19 septembre 2016, relative à l'organisation des élections partielles ;

VU l'arrêté préfectoral n° 38-2017-10-23-001 du 23 octobre 2017, portant convocation des électeurs de la commune de La Morte le dimanche 3 décembre 2017, à l'effet d'élire 4 conseillers municipaux ;

VU les candidatures régulières déposées en préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - La liste des candidats au 1^{er} tour de l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de La Morte du 3 décembre 2017 est arrêtée comme suit, par ordre alphabétique :

- M. COLLAUD Alain
- Mme DUC Marie Laurence
- Mme VEUJOZ Patricia

ARTICLE 2 - Le nombre de candidats étant inférieur au nombre de postes de conseillers municipaux à pourvoir, les candidatures pour le second tour seront reçues en préfecture (bureau 343), sur rendez-vous, du lundi 4 décembre 2017 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h30 et le mardi 5 décembre jusqu'à 18h00 dernier délai.

ARTICLE 3 - La Secrétaire Générale de la préfecture de l'Isère et le Maire de la commune de La Morte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie dès réception et publié au recueil des actes administratifs de l'Isère.

Le Préfet
Pour le Préfet, par délégation
la Secrétaire Générale

Violaine DEMARET